

DBT

Société anonyme au capital de 412.732,30 euros

Siège social : Parc Horizon, 62117 Brebières

379 365 208 RCS ARRAS

--- oOo ---

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2015/2016

SOMMAIRE

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015/2016 CLOS LE 30/06/2016 ET LES ACTIVITES DU GROUPE	4
2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	5
2.1 – Activité - difficultés rencontrées	5
2.2 - Evolution du titre sur le marché Alternext	7
2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de recherche et développement	7
2.4 - Principaux risques	7
2.5 – Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	9
2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	9
3 – PRESENTATION DES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	9
3.1 - Présentation des comptes annuels de DBT	9
3.2 - Affectation du résultat de la Société DBT	10
3.3 - Distribution de dividendes	10
3.4 - Conventions visées aux articles L 227-10 et L 225-38 et suivants du Code de commerce	10
3.5 - Information sur les délais de paiement fournisseurs.....	10
3.6 - Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	10
3.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT	11
3.8 Prises de participations	11
3.9 - Présentation des comptes consolidés	12
3.9.1 - Périmètre de consolidation.....	12
3.9.2 – Présentation des comptes consolidés	12
3.9.3 – Présentation des autres sociétés du Groupe DBT.....	13
Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :.....	13
3.9.4 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE	13
3.9.5 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV.....	14
3.9.6 - Cessions de participations.....	14
3.9.7 - Rachat par la Société de ses propres actions.....	15
3.9.8 - Informations sur le contrat de liquidité.....	15
3.9.9 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes.....	15
4 - GOUVERNANCE	15
4.1 - Données juridiques de portée générale	15
4.2 - Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance	15
4.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration.....	16
4.2.2 - Composition du conseil d'administration	16
4.2.3. - Activité du Conseil d'administration.....	16
4.2.4. - Rémunération des administrateurs et dirigeants	17
4.2.5. - Mandats des administrateurs	19
4.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires	19
4.4 - Le capital social au 30 juin 2016	19
4.5 - Présence des salariés au sein du capital	20
4.6 - Présence des administrateurs au sein du capital et structure du capital social	20
4.7 - Délégations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 27 octobre 2015	20

4.8 Contrôle des commissaires aux comptes20

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société DBT, (ci-après « DBT », la « Société » ou la « Société DBT ») durant l'exercice clos le 30 juin 2016, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015/2016 CLOS LE 30/06/2016 ET LES ACTIVITES DU GROUPE

A. Introduction en bourse de DBT sur le marché Alternext à Paris et transformation de la Société en Société Anonyme

Le premier semestre a été marqué par le succès de l'introduction en Bourse de DBT sur le marché ALTERNEXT à Paris, en décembre 2015. Au total l'émission a représenté une augmentation de capital nette de 9,2 M€ (dont 2,5 M€ par compensation de créances), par l'émission de 1 431 673 actions nouvelles après exercice de l'option de surallocation, soit une capitalisation boursière de 26,7 M€. À l'issue de ces opérations, le capital social de DBT est composé de 4 127 323 actions, soit une capitalisation boursière de 26,7 M€.

Concomitamment à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, l'emprunt obligataire convertible en actions émis par la Société, d'un montant nominal de 2 500 K€ portant intérêt au taux annuel de 5% et d'une durée de 5 ans a été rendu exigible par anticipation pour permettre aux obligataires de souscrire à l'augmentation de capital liée à l'introduction en bourse par compensation de créances dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext Paris.

Dans le cadre des opérations d'introduction en bourse, la Société Douaisienne de Basse Tension – DBT a adopté la dénomination sociale « DBT » et a été transformée en société anonyme le 27 octobre 2015.

B. Recrutement d'un Directeur Général adjoint

Dans le cadre de son développement, le Groupe DBT a recruté, en octobre 2015, un Directeur Général adjoint salarié, Monsieur Olivier Delassus.

C. Poursuite des négociations avec Nissan

Le Groupe DBT a poursuivi ses négociations avec son partenaire historique Nissan. Les discussions portent d'une part avec Nissan Japon sur l'approvisionnement en modules CHAdeMO pour l'année 2016, et d'autre part avec Nissan Europe sur les programmes de déploiement de bornes dans les concessions européennes de Nissan, notamment en Allemagne, en Angleterre, ou encore en Pologne.

En mars, une nouvelle commande a été passée par Nissan pour le déploiement de 130 bornes dans les concessions européennes de Nissan.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé le programme de maintenance annuel de l'ensemble des chargeurs rapides installés en Europe.

D. Recapitalisation des sociétés DBT CEV et DBT Ingénierie

Afin de permettre aux actionnaires de bénéficier du dispositif de réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune, la Société a procédé à une augmentation du capital de ses deux filiales opérationnelles.

Ainsi, le 21 mars 2016, il a été procédé à la recapitalisation de la société DBT Ingénierie au moyen des opérations suivantes : (i) augmentation du capital social en numéraire et (ii) réduction du capital en vue d'apurer le report à nouveau débiteur. Le capital social de la société DBT Ingénierie a donc été augmenté d'une somme de 750.000 euros, pour le porter de 500.000 euros à 1.250.000 euros, par voie d'apport en numéraire et élévation de la valeur nominale des 500.000 actions composant le capital social. Par suite, il a été procédé à la réduction du capital social de la société DBT Ingénierie d'une somme de 750.000 euros pour le ramener de 1.250.000 euros à 500.000 euros, par réduction de la valeur nominale des actions. Le montant de la réduction de capital, soit la somme de 750.000 euros, a été intégralement imputé sur le poste report à nouveau débiteur, de sorte que ce dernier a été ramené à un montant négatif de (682.776) euros. Les capitaux propres de la société DBT Ingénierie ont ainsi été reconstitués et sont à nouveau supérieurs à la moitié du capital social.

Quant à la société DBT-CEV, son capital social a été augmenté, le 21 mars 2016, d'un montant de 290.000 euros par la création de 290.000 actions nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune. Les actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 20 euros, soit avec une prime d'émission par action de 19 euros, correspondant à une prime d'émission globale de 5.510.000 euros. Cette dernière a été inscrite à un compte spécial de réserves "prime d'émission".

E. Développement de la nouvelle génération de chargeurs rapides

Conformément aux objectifs fixés lors de l'introduction en bourse, le Groupe DBT a lancé le développement de la nouvelle génération de chargeurs rapides, technologie dont le Groupe est propriétaire, au cours du second semestre de l'exercice. Pour cela, le bureau d'étude a été renforcé avec de nouvelles compétences.

2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 – Activité - difficultés rencontrées

Créé en 1990, le Groupe est organisé autour de deux pôles d'activités: un pôle dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides devenu depuis 2010, l'axe de développement prioritaire du Groupe et un pôle historique regroupant la mesure électrique, le contrôle d'accès et la distribution d'énergie.

Ces deux pôles d'activité sont regroupés au sein de deux sociétés distinctes, DBT CEV pour l'activité dédiée aux bornes de recharge et DBT Ingénierie regroupant depuis le 1er juillet 2013 les activités historiques. Ces deux sociétés ainsi que la société DBT forment le périmètre de consolidation du groupe DBT (le « Groupe » ou le « Groupe DBT »).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total de 10 010 420 contre 17 217 513 euros lors de l'exercice précédent, réparti comme suit :

En K€	2014-2015	2015-2016
Bornes de recharge et services associés	12 906	7 177
Transformateurs et mobilier urbain	4 312	2 833
TOTAL	17 218	10 016

La marge brute ressort à -1 575 K€ et le résultat d'exploitation à -5 938 K€. Après comptabilisation des charges financières pour un montant de 235 K€, la perte nette part du Groupe s'établit à 6 299 K€.

Les ventes de bornes de recharge et de services associés ont représenté 72% de l'activité sur l'exercice (contre 75% au cours de l'exercice précédent) contre 28% (25% au cours de l'exercice 2014-2015) pour l'activité historique de vente de transformateurs et de mobilier urbain (bornes de contrôle d'accès, de distribution d'énergie).

L'activité historique a été doublement pénalisée par la baisse des volumes sur le marché des transformateurs électriques professionnels et la mobilisation des équipes de DBT sur l'activité de bornes de recharge. On trouvera une information complète sur la marche du Groupe en général à partir du paragraphe 3.9 de ce document.

La société DBT Ingénierie a subi une baisse de son chiffre d'affaires de l'ordre de deux millions d'euros, principalement lié à une diminution des volumes avec EDF. Des négociations sont actuellement en cours.

Le Groupe a recruté un commercial en début d'année chargé de développer l'activité hors transformateurs de la société DBT Ingénierie, ce qui devrait permettre à la société d'être moins dépendante du client EDF.

L'activité borne de recharge a généré un chiffre d'affaires de 7,2 millions d'euros sur l'exercice, contre 12,9 millions d'euros sur l'exercice précédent.

L'exercice clos le 30 juin 2016 a été une année de transition, tant du point de vue commercial, puisqu'il marque la fin de la première période de garantie de trois années (de 2013 à 2016) et l'introduction en bourse de la Société qui a mobilisé les équipes et ralenti les efforts commerciaux.

L'activité a été pénalisée par les événements suivants :

- En février 2016, les nouveaux constructeurs automobiles ont annoncé une hausse de la puissance de leurs prochains modèles électriques. Cette annonce a généré un ralentissement du marché et un attentisme de la part des clients et prospects de DBT. Par conséquent Nissan et ses opérateurs ont baissé leurs commandes.
- Le lancement commercial de la borne VDK a été retardé du fait de la programmation tardive du salon des maires et des collectivités locales. Cette manifestation initialement prévue en novembre 2015 a, compte tenu des attentats, été reportée en mai 2016.

La Société DBT est la société mère du Groupe. Suite à la filialisation des activités du Groupe, la Société DBT est aujourd'hui une holding pure.

Le montant des prestations que la Société DBT a facturé à ses filiales au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 s'est élevé à 554 997 euros, correspondant essentiellement aux montants des loyers des locaux loués par la Société à la société Du Pont du Passage des Eaux et sous-loués à ses filiales DBT Ingénierie et DBT CEV.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les locaux seront directement loués par les filiales DBT Ingénierie et DBT CEV à la société Du Pont du Passage des Eaux, sans sous-location par la Société DBT.

2.2 - Evolution du titre sur le marché Alternext



Au cours de l'exercice 2015/2016, 490 789 titres ont été échangés. Le prix d'émission s'élevait, lors de l'introduction en bourse le 23 décembre 2015, à 6,460€, et à la clôture de l'exercice, le titre cotait 3,970€.

2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de recherche et développement

La Société DBT étant une holding, elle n'a pas d'activité en matière de recherche et développement. Sur l'exercice, cette activité a été portée uniquement par la société DBT-CEV.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016, les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe se sont élevées à 1 735 K€, dont 645 K€ ont été activés en immobilisations incorporelles. Ces montants correspondent au développement de produits innovants notamment :

- le projet VTS (Valise Test Système) dont le lancement est prévu sur l'exercice 2016-2017 ;
- le projet VDK (borne semi rapide à destination des collectivités locales) ;
- le développement du Quick Charger NG (Chargeur Rapide Nouvelle Génération).

La société DBT-CEV possède un bureau d'études composé d'une équipe d'environ dix ingénieurs qui travaillent en collaboration avec des sous-traitants tels que l'Ecole des Mines de Douai ou le Commissariat à l'Energie Atomique.

2.4 - Principaux risques

La Société attire l'attention du lecteur sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités de la Société :

A. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

- Risques industriels
 - Le Groupe développe un programme industriel pour maîtriser sa dépendance vis-à-vis d'un fournisseur critique
 - Hormis le groupe NISSAN, DBT dépend de fournisseurs extérieurs pour la fourniture de certains composants clés de ses bornes de recharge rapide

- La production et la commercialisation futures des produits dans le domaine de la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépendront de sa capacité à s'adapter aux évolutions technologiques du secteur
- Risques commerciaux
 - Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de mettre en place les forces de vente nécessaires dans des délais ou à des conditions compatibles avec ses ambitions
 - La capacité du Groupe à maintenir la qualité du service après-vente attaché aux bornes de recharge qu'il commercialise conditionnera pour partie la satisfaction des utilisateurs
 - Le Groupe pourrait être confronté à des décalages de livraisons des commandes sur les bornes de recharge pour des raisons propres ou imputables à des tiers dont ses clients, susceptibles d'impacter son rythme de développement
 - La concentration des ressources du Groupe autour du développement de son pôle d'activité dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables pourrait avoir un impact commercial défavorable plus ou moins significatif sur la position concurrentielle du pôle «d'activités historiques» du Groupe

B. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

- Risques liés aux évolutions réglementaires

La modification des politiques publiques en faveur du secteur de l'électromobilité pourrait impacter défavorablement le marché de la borne de recharge

- Risques liés à l'évolution des marchés et à la concurrence

L'apparition de nouveaux acteurs ou l'intensification de la concurrence pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe

C. RISQUES LIÉS A L'ORGANISATION DU GROUPE

- Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés ainsi qu'au besoin d'attirer et fidéliser du personnel clé
- Risques liés à la gestion de la croissance interne du Groupe

D. RISQUES JURIDIQUES

- Risques liés à la responsabilité vis-à-vis des équipements commercialisés
- Risques de dépendance à des technologies tierces
- Risques liés à la protection intellectuelle

Le Groupe partage certains éléments de son savoir-faire et développe des droits en commun dans le cadre de collaboration avec des tiers

- Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société
- Risque d'incidence d'une action judiciaire
- Risques environnementaux

E. RISQUES FINANCIERS

- Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire
- Risques liés aux clients
- Risques liés au crédit d'impôt recherche

- Risque de change
- Risques liés à la garantie des produits
- Risques de dilution

2.5 - Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Compte tenu d'une baisse du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos par rapport aux perspectives, du fait de l'attentisme du marché, le Groupe fait face à des difficultés de trésorerie à court terme. Afin de pallier à ces difficultés, le Groupe est en recherche de financement et en négociation avec ses établissements bancaires.

La société Educare By DBT, nouvelle filiale à 100% de la Société, créée afin d'assurer la formation des installateurs et/ou des clients, est en cours de constitution.

2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir

L'exercice 2016-2017 devrait être marqué par le lancement de la nouvelle génération de chargeurs rapides développée par le centre de R&D du Groupe (voir § 2.3 ci-dessus). Elle a pour but d'accompagner la mise sur le marché des prochaines générations de voitures électriques et hybrides rechargeables.

Par ailleurs, le Groupe devrait mettre en place des programmes de gestion de sortie de garantie des chargeurs installés depuis 2 à 3 ans.

Le Groupe compte mettre l'accent sur la qualité de services délivrés au client par le développement de la société Educare by DBT, qui délivrera des diplômes officiels pour les installateurs qui travaillent pour DBT. Le Groupe devrait également lancer la commercialisation des outils de diagnostic développés dans son centre de R&D.

Enfin, la commercialisation de la nouvelle gamme de chargeurs rapides QC (*Quick Chargers*) DBT (50 à 150 kW) devrait démarrer au 1er semestre 2017.

A fin septembre, le carnet de commandes relatif aux chargeurs rapides QC est en augmentation par rapport aux perspectives annoncées lors de la publication du chiffre d'affaires au 30 juin 2016, avec 207 chargeurs rapides QC en commande sur le premier semestre de l'exercice, dont 76 déjà livrés à fin septembre, contre 185 chargeurs rapides QC annoncés.

3 – PRESENTATION DES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

3.1 - Présentation des comptes annuels de DBT

Les comptes annuels de l'exercice 2015-2016 clos le 30 juin 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires est de 554 997 euros contre 476 056 euros au titre de l'exercice précédent, correspondant essentiellement aux loyers refacturés aux filiales, à l'euro l'euro, sans marge.

Les reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges se sont élevées à 32 712 euros contre 47 606 euros au titre de l'exercice précédent donnant un total de produits d'exploitation de 590 334 euros contre 523 663 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 911 177 euros contre 570 310 euros au titre du précédent exercice.

Les postes de charges les plus importants sont les autres charges et charges externes s'élevant à 718 738 euros contre 94 254 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2015, correspondant essentiellement aux loyers refacturés pour environ 496 K€ et à des honoraires et commissions pour environ 175 K€ et les charges de personnel s'élèvent à 149 117 euros.

Par ailleurs, le montant des charges liées à l'IPO qui ont été imputées sur la prime d'émission se sont élevées à 1 310 K€.

Le résultat d'exploitation ressort par conséquent à -320 843 euros contre -46 647 euros au titre du précédent exercice.

Le montant des produits financiers ressort à la somme de 63 405 euros contre 46 735 euros au titre de l'exercice précédent. Les charges financières s'élèvent à 108 487 euros, contre 181 279 euros pour le précédent exercice, dont 101 380 euros d'intérêts et charges assimilées pour le présent exercice. Le résultat financier ressort ainsi à -45 082 euros contre -134 544 euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le résultat courant avant impôt est donc de -365 925 euros contre -181 191 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de -17 112 euros, contre 3 480 euros au titre du précédent exercice, et compte tenu de l'absence d'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 383 037 euros contre une perte de 177 711 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 11 939 681 euros contre 7 685 373 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation d'environ 55%. Cette hausse est liée à l'augmentation de capital d'un montant de 9,2 M€, prime incluse, étant précisé que les frais liés à l'introduction en bourse ont été imputés sur la prime. Au 30 juin 2016, la trésorerie s'élève à 26 589 euros.

3.2 - Affectation du résultat de la Société DBT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 383 037. Le report à nouveau sera ainsi porté à 809 040 €, la totalité des fonds propres s'élevant à 9 658 548 €.

3.3 - Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

Toutefois, il est précisé qu'il a été procédé à une distribution exceptionnelle de réserves le 7 octobre 2013 pour un montant de 247 999,80 euros.

3.4 - Conventions visées aux articles L 227-10 et L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées aux articles L 227-10 et L 225-38 du Code de commerce.

3.5 - Information sur les délais de paiement fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 30/06 par dates d'échéance (en euros)				
	< 30 j	De 30 j à 60 j	> 60 j	Total TTC
30/06/2016	24 346	75 699	471 010	571 055
30/06/2015	34 752	319 192	12 960	366 904

3.6 - Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

3.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (€) *(art. R.225-102 du Code de commerce)*

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
TOTAL DU BILAN					
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social.....	269 565	269 565	269 565	269 565	412 732
Nombre des actions émises.....	269 565	269 565	269 565	269 565	1 701 238
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	5 683 875	4 875 632	0	476 056	554 997
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	230 086	(318 537)	(348 292)	(225 317)	(375 930)
Impôts sur les bénéfices.....	5 590	(56 080)	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions.....	837 811	(614 361)	(248 292)	(177 711)	(383 037)
Résultat distribué.....	199 478	199 478	248 000*	0	0
3. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	0.83	(0.97)	(1.29)	(0.84)	(0.22)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	3.11	(2.28)	(0.92)	(0.66)	(0.23)
Dividende attribué à chaque action.....	0.74	0.74	0.92	0	0
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	33	35	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice et Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres).....	1 594 539	996 985	0	0	149 117

*Dividende versé lors d'une distribution exceptionnelle de réserves par décision des associés en date du 7 octobre 2013.

3.8 Prises de participations

Nous vous signalons que notre Société n'a pris aucune participation significative en France ou à l'étranger au cours de l'exercice écoulé.

3.9 - Présentation des comptes consolidés

3.9.1 - Périmètre de consolidation

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)	Adresse	Siren
DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	379 365 208
DBT INGENIERIE	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	797 630 050
DBT CEV	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	522 613 041

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent donc les sociétés suivantes :

- DBT
- DBT INGENIERIE
- DBT CEV

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de variation du périmètre par rapport à l'exercice précédent.

3.9.2 - Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société DBT sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe DBT a réalisé un chiffre d'affaires de 10 010 K€ contre 17 218 K€ au titre de l'exercice précédent et le résultat d'exploitation s'est élevé à -5 938 K€ contre 38 K€ au titre du précédent exercice.

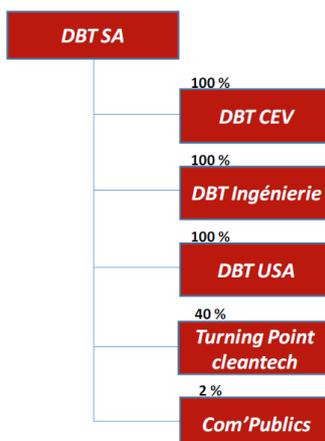
Ces charges importantes sont la conséquence du déploiement de la nouvelle technologie de chargeurs rapides et super-rapides, ces investissements s'inscrivant dans la stratégie du Groupe DBT.

Après prise en compte du résultat financier pour -235 K€, contre -338 K€ au titre du précédent exercice, le résultat courant des entreprises intégrées est de -6 173 K€ contre -300 K€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le résultat exceptionnel s'élevant à -155 K€, contre 6 K€ au titre de l'exercice précédent, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à -6 299 K€ contre -300 K€ au titre du précédent exercice. Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 2 172 K€ contre 643 K€ au titre de l'exercice précédent, et la trésorerie à 348 K€.

3.9.3 – Présentation des autres sociétés du Groupe DBT

Au 30 juin 2016, l'organigramme juridique du groupe DBT est le suivant :



Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :

DBT USA : créée en 2011, elle est en sommeil et pourrait être réactivée pour accompagner les perspectives de développement du Groupe sur le sol américain à l'horizon 2017/2018 ;

Turning Point : créée en 2009, cette entité suédoise contrôlée à 60% par ses dirigeants locaux est le distributeur de la Société pour son activité « Bornes de recharges » pour les pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande et Danemark). DBT y a pris une participation minoritaire afin de permettre à cette structure de se développer.

Com'Publics : créée en 1994, cette société française est spécialisée dans le lobbying et la communication institutionnelle. Outre la participation minoritaire de la Société, le reste du capital est détenu par des actionnaires tiers.

3.9.4 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE

La société DBT INGENIERIE, société par actions simplifiée, est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT INGENIERIE est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques.

L'exercice clos le 30 juin 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 2 832 566 euros, contre 4 311 957 euros au titre de l'exercice précédent, se décomposant en vente de marchandises pour 750 euros, vente de produits finis pour 2 812 285 euros dont 592 763 euros à l'étranger, et prestations de service pour 19 531 euros.

La production stockée s'élève à 46 913 euros et les reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges s'élèvent à 117 015 euros.

Après prise en compte notamment des achats de matières premières et autres approvisionnements pour 1 487 183 euros, des autres charges et charges externes pour 1 136 841 euros, et des charges de personnel pour 596 639 euros, le résultat d'exploitation s'élève à -308 291 euros, contre - 144 592 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de -11 752 euros contre -19 296 euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est de -320 043 euros contre -163 888 euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Un résultat exceptionnel de -32 448 euros vient s'ajouter, contre -1 694 euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de 352 491 euros contre une perte nette de 165 582 euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 30 juin 2016, le total du bilan de la société DBT INGENIERIE s'élève à 1 919 326 euros, contre 2 298 559 euros au 30 juin 2015. Il se compose de façon schématique de 214 300 euros d'actifs immobilisés et de 1 705 026 euros d'actifs circulants dont 699 297 euros de stock englobant 84 535 euros de produits finis.

Le montant des disponibilités s'élève à 2 491 euros.

Suite aux opérations de recapitalisation intervenues au cours de l'exercice (c.f. §1), le montant des capitaux propres est redevenu positif puisqu'il s'élève à 264 733 euros contre un montant négatif de 132 776 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes ont fortement diminué puisqu'elles s'élèvent à la somme de 1 654 593 euros contre 2 399 437 euros au titre de l'exercice précédent.

3.9.5 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV

La société DBT-CEV, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT-CEV est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de matériels électriques.

L'exercice clos le 30 juin 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 7 250 849 euros, contre 12 941 557 euros au titre de l'exercice précédent, se décomposant en vente de marchandises pour 37 468 euros, vente de produits finis pour 5 247 749 euros dont 3 230 189 euros à l'étranger, et prestations de service pour 1 965 632 euros.

La production stockée est de -855 030 euros, et la production immobilisée de 645 466 euros. Les reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges se sont élevées à 122 591 euros.

Après prise en compte notamment :

- des achats de marchandise pour 61 067 euros,
- des achats de matières premières et autres approvisionnements pour 7 243 508 euros,
- d'une variation de stock de -2 370 089 euros contre -20 053 euros au titre de l'exercice précédent,
- des autres charges et charges externes pour 4 824 857 euros,
- des charges de personnel pour 2 173 891 euros,
- et des dotations d'exploitation pour 376 232 euros,

le résultat d'exploitation s'élève à -5 223 790 euros, contre 233 968 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de -183 159, contre -181 402 euros au titre du précédent exercice, comprenant notamment des intérêts et charges assimilées pour 161 567 euros, le résultat courant avant impôt est de -5 406 949 euros contre 52 566 euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel de -105 434 euros représentant des charges exceptionnelles sur opérations de gestion, contre 6 171 euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de 5 512 383 euros contre un bénéfice de 58 736 euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 30 juin 2016, le total du bilan de la société DBT-CEV s'élève à 13 739 035 euros contre 11 566 822 euros au titre du précédent exercice. Il se compose de façon schématique de 1 619 404 euros d'actifs immobilisés et de 12 119 631 euros d'actifs circulants dont 7 264 898 euros de stock englobant 6 409 821 euros de matières premières et approvisionnement.

Le montant des disponibilités s'élève à 57 309 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 3 069 710 euros contre 2 782 093 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes ont augmenté d'environ 21% puisqu'elles s'élèvent à la somme de 10 669 325 euros contre 8 784 729 euros au titre de l'exercice précédent.

3.9.6 - Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune cession de participation n'a eu lieu.

3.9.7 - Rachat par la Société de ses propres actions

Au 30 juin 2016, la Société ne détenait que les 23 813 actions consacrées à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à la société de bourse PORTZAMPARC, représentant 0,58 % du capital social.

3.9.8 - Informations sur le contrat de liquidité

Conformément aux stipulations de l'article L 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L 225-209-2 du Code de commerce, les cours moyens des achats et des ventes.

Du 28 janvier 2016, date d'ouverture du contrat de liquidité, au 30 juin 2016 :

- 58 124 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 5,05 €
- 34 311 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 4,93 €

Au démarrage du contrat, le 28 janvier 2016, le compte de liquidité était détenteur de 0 actions.

3.9.9 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les membres du conseil d'administration ont été nommés au cours de l'assemblée générale du 27 octobre 2015 pour une durée de six années. Par conséquent, aucun mandant n'arrive à échéance au cours de la prochaine assemblée. Toutefois, nous vous informons que Madame Catherine Lott-Vernet a fait part à la Société DBT de sa volonté de démissionner de son mandat d'administrateur en date du 17 octobre 2016. Il ne sera pas procédé à son remplacement.

Les mandats du cabinet Colas Hubert et Associés, domicilié au 10 place Laon 02200 Soissons et de Monsieur Christophe Watine, domicilié 2, Allée des Roseaux 59650 Villeneuve d'Ascq, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant, ont été renouvelés pour une durée de six exercices au cours de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2015, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

4 - GOUVERNANCE

4.1 - Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale	DBT
Siège social	Parc Horizon, 62117 Brebières
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date d'immatriculation	04 octobre 1990
Durée de la Société	50 ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2099
Activité	Holding
Registre du commerce et des sociétés	Arras
Consultation des documents juridiques	Au siège social
Exercice social	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin
Répartition des bénéfices (article 13.1 des statuts)	Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il représente.
Paiement des dividendes (article 31 des statuts)	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.
Commissaire aux comptes titulaire	Colas Hubert et Associés, 10 place Laon 20200 Soissons
Commissaire aux comptes suppléant	Christophe Watine, 2 allée des roseaux 59650 Villeneuve d'Ascq

4.2 - Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance

4.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration

La Société DBT est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

L'article 15.1 des statuts de la Société DBT prévoit que le conseil d'administration comprend trois membres au moins et douze membres au plus.

Au 30 juin 2016, le Conseil d'Administration de votre Société est composé de sept administrateurs, dont trois administrateurs sont jugés indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société DBT et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le conseil d'administration n'a pas distribué de jetons de présence au cours de l'exercice écoulé.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de six ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

4.2.2 - Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration au 30 juin 2016 est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle exercée dans le Groupe	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
Hervé Borgoltz	Président	Président Directeur Général	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : 27 octobre 2021
Olivier Delassus	Administrateur	Directeur Général Adjoint	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : 27 octobre 2021
France Borgoltz	Administrateur	Néant	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : 27 octobre 2021
Jean-Louis Legrand	Administrateur Indépendant*	Néant	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : 27 octobre 2021
Catherine Lott-Vernet	Administrateur Indépendant*	Néant	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : 27 octobre 2021
Grégoire Borgoltz	Administrateur	Néant	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : 27 octobre 2021
Jean-Charles Chaigne	Administrateur Indépendant*	Néant	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : 27 octobre 2021

** Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la Société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, familial, autre) avec ceux-ci.*

Toutefois, nous vous informons que Madame Catherine Lott-Vernet a fait part à la Société DBT de sa volonté de démissionner de son mandat d'administrateur en date du 17 octobre 2016. Il ne sera pas procédé à son remplacement.

4.2.3. - Activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois pendant l'exercice 2015/2016.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Monsieur Hervé Borgoltz. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

Les fonctions de Directeur Général Adjoint sont assumées par Monsieur Olivier Delassus.

4.2.4. - Rémunération des administrateurs et dirigeants

A. Holding HFZ – Présidente de la Société DBT (SAS)

Jusqu'au 27 octobre 2015 et la transformation de la Société DBT en société anonyme, le seul mandataire social dirigeant était la société Holding HFZ (dont le capital est détenu à hauteur de 50,0005% par Hervé BORGOLTZ et 49,9994% par son épouse Mme France BORGOLTZ), représentée par son gérant Monsieur Hervé BORGOLTZ.

Tableau N° 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Nom	30 juin 2016
Holding HFZ - Présidente de la SAS jusqu' au 27 octobre 2015 Représentée par Hervé BORGOLTZ	
Rémunération due au titre de l'exercice (1)	315 500 €
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-

(1) Pour la période du 1^{er} juillet au 27 octobre 2015

Tableau N° 2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Holding HFZ - Présidente de la SAS jusqu' au 27 octobre 2015 Représentée par Hervé BORGOLTZ	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au titre de l'exercice
Rémunération fixe annuelle (1)	315 500 €	315 500 €
Rémunération variable annuelle	-	-
Rémunération variable pluri-annuelle	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantage en nature	-	-
TOTAL	315 500 €	315 500 €

(1) montant fixe annuel global de la rémunération de Holding HFZ en tant que Présidente de DBT ainsi que des sociétés DBT CEV SAS et DBT Ingénierie SAS, approuvée par le comité stratégique de la Société DBT SAS du 15 juin 2011 à hauteur de 310 000 euros. Ce montant a été porté à la somme globale de 315 500 euros par décision de Holding HFZ, associée unique de chacune des sociétés DBT CEV et DBT Ingénierie, en date du 8 octobre 2015, à hauteur pour chacune de, respectivement, 210 000 euros et 105 500 euros.

En outre, Holding HFZ perçoit de la part des sociétés du Groupe DBT des revenus correspondants à d'autres services rendus, au titre de l'animation des sociétés françaises du Groupe, dans le cadre d'une convention d'animation mise en place le 27 octobre 2015, Holding HFZ a perçu sur l'exercice clos le 30 juin 2016 une rémunération de 10.000 euros HT laquelle se répartit comme suit : 4.000 euros HT par la Société et 3.000 euros HT par chacune des deux filiales de la Société.

B. Monsieur Hervé Borgoltz-Président Directeur Général de DBT (SA)

Suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 27 octobre 2015 la direction de la Société est dorénavant assurée par le Président-directeur général, Monsieur Hervé BORGOLTZ dont la rémunération est constituée des éléments suivants :

- une rémunération au titre de son mandat social de PDG versée par DBT, d'un montant annuel fixe de 10 000 €,
- une rémunération pour sa fonction opérationnelle auprès des filiales françaises DBT-CEV et DBT-Ingénierie à travers Holding HFZ, qui demeure Présidente des deux filiales, et dont la rémunération globale a été portée à 315 500 € dont 210 000 € pour DBT-CEV et 105 500 € pour DBT-Ingénierie.

Suite au succès des opérations d'introduction en bourse de la Société DBT sur le marché Alternext, le Conseil d'administration réuni le 25 janvier 2016 a décidé l'octroi d'une prime de succès au Président Directeur Général d'un montant de 80.000 euros bruts.

Tableau N° 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Hervé BORGOLTZ Président Directeur Général de la SA depuis le 27 octobre 2015	30 juin 2016
Rémunération due au titre de l'exercice (1)	90 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-

(1) Pour la période du 27 octobre 2015 au 1^{er} juillet 2016

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Hervé BORGOLTZ Président Directeur Général de la SA depuis le 27 octobre 2015	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au titre de l'exercice
Rémunération fixe annuelle	10 000 €	0 €
Rémunération variable annuelle	-	-
Rémunération variable pluri-annuelle	-	-
Rémunération exceptionnelle	80 000 €	80 000 €
Jetons de présence	-	-
Avantage en nature	6 588 €	6 588 €
TOTAL	96 588 €	86 588 €

C. Monsieur Olivier Delassus – Directeur Général Adjoint

Le 27 octobre 2015, Monsieur Olivier Delassus a été nommé en qualité de directeur général adjoint de la Société.

Monsieur Olivier Delassus perçoit au titre de son contrat de travail une rémunération brute mensuelle de 9 000 euros.

Par ailleurs, deux primes exceptionnelles d'un montant total de 30.000 euros bruts liées à l'introduction en bourse de la Société DBT ont été versées à Monsieur Olivier Delassus, conformément à son contrat de travail.

Tableau N° 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Olivier DELASSUS Directeur Général Adjoint de la SA depuis le 27 octobre 2015	30 juin 2016
Rémunération due au titre de l'exercice (1)	111 200 €
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Olivier DELASSUS Directeur Général Adjoint de la SA depuis le 27 octobre 2015	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au titre de l'exercice
Rémunération fixe annuelle	81 000 €	81 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-
Rémunération variable pluri-annuelle	-	-
Rémunération exceptionnelle	30 200 €	30 200 €
Jetons de présence	-	-
Avantage en nature	-	-
TOTAL	111 200 €	111 200 €

D. Tableau 3 : Récapitulatif des jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration

Néant. Suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il existe 5 mandataires sociaux non dirigeants. A ce jour, aucun d'entre eux ne perçoit de rémunération du Groupe à quelque titre que cela soit.

Aucune autre rémunération n'a été versée aux administrateurs.

4.2.5. - Mandats des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (saliées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Nom	Nature du Mandat	Société
Hervé Borgoltz	Gérant	Holding HFZ, SARL
		Rent and Sail, SARL
Olivier Delassus	Néant	Néant
France Borgoltz	Gérant	SARL du Pont du Passage des Eaux
Jean-Louis Legrand	Président	Vexper
Catherine Lott-Vernet	Gérante	Fizzy Ways
Grégoire Borgoltz	Néant	Néant
Jean-Charles Chaigne	Gérant	Contrie Développement
	Directeur Général	Definergy
	Gérant	Solazas

4.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.4 - Le capital social au 30 juin 2016

Le montant du capital social s'élevait au 30 juin 2016 à 412 732,30 € divisés en 4 127 323 actions de 0,10 € de montant nominal chacune. Au dernier jour de l'exercice, 3 045 388 actions avaient la forme nominative et 1 081 935 actions étaient au porteur.

Le nombre total de titres auxquels était attaché un droit de vote double au 30 juin 2016 était de 2 695 650 pour 1 431 673 actions ayant un droit de vote simple.

4.5 - Présence des salariés au sein du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, et la Société DBT n'ayant pas de salariés, nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés était de 0 %.

4.6 - Présence des administrateurs au sein du capital et structure du capital social

Administrateur	Nombre d'actions détenues	Pourcentage
Jean Louis Legrand	500	0,01%

4.7 - Délégations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 27 octobre 2015

n°	Résolutions approuvées par l'AG du 27 octobre 2015	Durée	Plafond
15	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital par offre au public	26 mois	250000 € en nominal 10 M€ en créances
16	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital par offre au public	26 mois	250000 € en nominal 10 M€ en créances
17	Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	250000 € en nominal 10 M€ en créances
18	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription en cas de demande excédentaire	26 mois	15% de l'émission initiale
19	Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 15ème à 18ème résolutions		250000 € en nominal 10 M€ en créances
21	Réduction de capital par voie d'annulation des titres auto-détenus dans la cadre du programme de rachat d'actions	18 mois	10% du capital de la Société
22	Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux	38 mois	5% du capital
24	Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	38 mois	5% du capital

4.8 Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.